

SEANCE DU VENDREDI 24 NOVEMBRE 2017

L'an deux mil dix-sept le vingt-quatre novembre, les membres du Conseil Municipal de la commune de Courcelles-Sapicourt se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Patrick DAHLEM, maire.

Présents : Jean MICHEL, Maurice ENGELMANN, Grégoire MAZZINI, Jacky LESUEUR, Xavier CULEUX,

Absent excusé : Thierry PROLA qui donne pouvoir à Jean MICHEL Gérard MABILE qui donne pouvoir à Jacky LESUEUR, Michel BACARISSE qui donne pouvoir à Xavier CULEUX, Pierre CARRE qui donne pouvoir à Patrick DAHLEM et Philippe LEVEAUX.

Secrétaire de séance : Jean MICHEL.

Le compte-rendu de la dernière séance du Conseil Municipal est adopté à l'unanimité.

Mr et Mme GRÜNBLATT sont présents afin de présenter au conseil municipal leur projet de constructions sur la zone Les Larris. Le conseil municipal dans son ensemble trouve ce projet intéressant, innovateur et bien pensé. Mr et Mme GRÜNBLATT précisent que des pré-fouilles archéologiques, obligatoires pour le projet, démarreront début janvier. Si le coût des fouilles qui pourraient être décidées à la suite des pré-fouilles devaient s'avérer excessif, il pourrait remettre en cause l'économie du projet.

1 - DELIBERATIONS.

n° 23 - RIFSEEP - Régime indemnitaire - adjoints techniques.

Le maire rappelle au conseil municipal la délibération 31/2016 portant sur le régime indemnitaire RIFSEEP, mis en place le 1^{er} décembre 2016. L'arrêté ministériel concernant les adjoints techniques pris le 16 juin 2017, est paru le 12 août 2017 au JO de l'arrêté. Il convient dès à présent de compléter la délibération 31/2016 comme suit :

Vu l'arrêté du 16 juin 2017 pris pour l'application aux corps des adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer et des adjoints techniques de la police nationale des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat.

1. L'Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE)

	Groupes	Plafonds IFSE
CATEGORIE C	ADJOINTS ADMINISTRATIFS / ADJOINTS TECHNIQUES	
	C1	5600 €
	C2	2500 €

Les montants chiffres, % et montants votés restent les mêmes, seuls l'arrêté des adjoints techniques et les mots « adjoints techniques » dans le tableau ci-dessus sont à rajouter à la délibération déjà prise.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le complément de la délibération 31/2016.

n° 24 - Projet de construction « Les Larris ».

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la société S.A.S.U HABITAVI - Mr Grünblatt Frédéric a déposé un permis d'aménager sur la zone des Larris. Mr et Mme Grünblatt ont présenté leur projet au conseil municipal. Le service instructeur a fait parvenir une demande de pièces complémentaires dont la suivante :

- La gestion des espaces verts proposée ne respecte pas les dispositions des OAP du PLU : 50 % de l'objectif de végétalisation devant prendre la forme d'un espace central d'un seul tenant. Ce qui n'est pas le cas dans le projet présenté.

Le conseil municipal, après avoir étudié le projet,
APPROUVE l'étalement de la zone verte, tel que présenté dans le projet.

n° 25 - Demande d'extension des réseaux Eau Potable et Eaux Usées pour la zone « Les Larris ».

Le maire informe le conseil municipal que suite au projet des Larris, présenté au conseil municipal, la commune doit demander au Grand Reims la réalisation des travaux d'extension du réseau EU et AEP nécessaire à ce projet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DEMANDE au Grand Reims de réaliser les travaux d'extension du réseau EU et AEP.
CHARGE le maire de faire parvenir cette délibération au Grand Reims
AUTORISE le maire à signer toutes les pièces administratives et comptables qui découlent de cette délibération.

n° 26 - Demande de subvention auprès du Conseil Régional pour le terrain multisports et plan de financement.

Le conseil municipal à l'unanimité,
DECIDE de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Régional pour la création du terrain multisports.
APPROUVE le plan de financement suivant :

Montant subventionnable - terrain multisports	49 055.60 €
Participation conseil régional	9 811.12 €
Participation conseil départemental	8 339.00 €
Participation DDCSPP	21 084.88 €
Fonds propres communaux	9 820.60 €

CHARGE le maire de déposer la demande de subvention.

2- INFORMATIONS QUESTIONS DIVERSES.

Sécurisation routière Sapicourt : Monsieur le Maire informe le conseil sur sa rencontre avec Mr MEZINO et Mr DEVYNCK du conseil départemental, spécialistes de la sécurisation des voies. Afin de faire ralentir les véhicules au niveau de la rue de l'Eglise et du chemin du Mont d'Or sur la rue Laurent Lainé, il ne sera malheureusement pas possible d'installer des coussins berlinois côte à côte, car la rue Laurent Lainé n'est pas assez large (Inférieure à 5,5 m). De même, il n'est pas possible de réaliser un dos d'âne - plateau, car la pente de la route est supérieure à 4%. Ils proposent un rétrécissement de la voie et la pose d'un seul coussin berlinois. Le conseil municipal est interrogatif quant au résultat espéré et au niveau de la gêne que cela pourrait éventuellement engendrer auprès

des agriculteurs et des véhicules lourds qui empruntent cette voie. Surtout en cas d'accident sur la nationale lorsque la déviation se fait par la commune. Mr MEZINO s'est engagé à rédiger un compte-rendu dans les semaines qui viennent. Ce compte-rendu sera présenté et discuté lors d'un prochain conseil.

Accès terrain multisports : Il faudra réfléchir dès à présent sur l'accès de la commune jusqu'au terrain multisports. Les pistes envisagées sont, soit la continuité du trottoir à droite en allant vers Branscourt jusque devant la ferme, avec une traversée sur un passage piéton vers la route de Treslon, puis de nouveau la continuité d'un trottoir sur la gauche jusqu'au terrain. Mais à cet endroit il sera difficile d'obtenir 1,20 m de largeur. Ou bien la continuité du trottoir sur la droite avec une traversée sur un passage piéton face au terrain. Reste le problème de sécurisation jusque Branscourt. La création d'une piste cyclable est envisageable mais difficilement réalisable car elle nécessite une emprise de 3 m à laquelle s'ajoute 1,40 m pour les piétons, ces derniers ne devant pas croiser les premiers. L'appel à un bureau d'étude ainsi qu'une réunion de la commission des chemins permettra de voir ce que l'on peut réellement faire.

De plus le conseil municipal souhaite que le terrain multisports soit acheté par la commune et non offert. Il est demandé à Monsieur le Maire d'en discuter avec Messieurs LHOTTE.

Taxe d'aménagement : Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la taxe d'aménagement passera de 2,2 % à 5 %, taux voté lors de la dernière réunion de la Communauté Urbaine.

Journée technique sur l'aménagement hydraulique : Monsieur le Maire et Xavier CULEUX ont tous deux participé à cette réunion d'information. Cette dernière était principalement axée sur les différentes techniques d'aménagement. Le CIVC subventionne également certains travaux.

Travaux sur les voiries : Les travaux de réfection des rues de l'Eglise, du Lavoir et des Favières, réalisés par la communauté urbaine, devraient débuter en 2019.

Monsieur le Maire fait la lecture du compte-rendu réalisé à la suite de la réunion des conseils municipaux des communes de Courcelles-Sapicourt et Branscourt. Des membres du conseil font remarquer que certains termes utilisés peuvent prêter à confusion sur le but exact de ces échanges, fusion ou échanges/rapprochement.

Vœux du maire : La date est fixée au samedi 13 janvier 2017 à 16 h. La carte de vœux qui sera distribuée aux habitants, est présentée au conseil municipal.

Les aînés du village : Pour cette année il a été prévu un repas avec un traiteur, qui remplacera le colis de Noël. Ce repas se fera avec les aînés de Branscourt dans la salle des fêtes de Courcelles-Sapicourt, et ce, le samedi 3 février 2018 à midi. Les membres du conseil municipal pourront y participer à leur frais. Les personnes de 70 ans et plus, ainsi que leur conjoint, sont invitées à ce repas.

Lundi 11 décembre 2017 : La commission budget se réunira en mairie à 18 h 30 afin d'envisager les investissements de l'année prochaine.